

A Monsieur le Directeur Académique des Pyrénées-Atlantiques

Objet: situation administrative et salariale des AESH

Monsieur le directeur académique,

Nous vous avions adressé, le 30 janvier dernier, un courrier concernant les personnels Accompagnant·e.s d'Elèves en Situation de Handicap du département des Pyrénées Atlantiques. Il est resté pour l'heure sans réponse. Pourriez-vous nous en donner les raisons ? Pourriez-vous enfin y répondre ?

Nous y réagissions notamment à la convocation des personnels AESH formulée le 23 janvier 2020, « d'être impérativement disponibles durant les semaines du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août 2020 » pour procéder à la signature des avenants à leur contrat, rendue nécessaire par la redéfinition des différents secteurs de PIAL.

Nous vous avions fait part, alors, de notre vive désapprobation face à cette injonction, qui allait contraindre plusieurs de ces agents à renoncer à occuper pendant ces périodes, d'autres emplois « complémentaires », absolument nécessaires étant donnée la faiblesse de leurs traitements, à la seule fin de les maintenir à disposition administrative et non professionnelle de l'Éducation Nationale. Nous avions également formulé dans ce courrier une demande d'audience concernant les personnels AESH à laquelle vous n'avez, pour l'heure, pas donné suite.

Nous revenons vers vous aujourd'hui pour renouveler cette demande d'audience et réaffirmer l'exigence de satisfaire les conditions de travail et d'emploi suivantes :

- il ne peut être demandé à ces personnels de se tenir « disponibles » en dehors des jours d'ouverture définis par le calendrier scolaire, pour procéder à la signature des avenants à leur contrat. De telles convocations, de surcroît dans le contexte sanitaire que nous connaissons, nous paraissent tout simplement inacceptables et doivent être remplacées par l'envoi postal ou numérique des avenants aux personnels euxmêmes via leur adresse mail professionnelle. Cela a déjà été pratiqué voici quelques semaines, lorsqu'il a fallu faire signer des avenants pour actualiser et/ou revaloriser les indices de certain·e·s AESH. C'est donc tout à fait possible !
- il est également indispensable que ces formalités administratives soient mises en œuvre au plus tôt pour éviter les retards de paiement ou de transmission des documents qui ont dégradé indûment les conditions d'existence de plusieurs dizaines de nos collègues AESH, notamment celles et ceux dépendant du Lycée Montesquieu de Bordeaux.
- il est nécessaire enfin que les revalorisations salariales évoquées à plusieurs reprises dans la circulaire n° 2019-090 du 5/6/2019 soient effectivement suivies d'effets dans notre département. C'est pourquoi nous sollicitons un état des indices auxquels se situent les personnels AESH du département en cette fin d'année scolaire, bien sûr au regard de leur ancienneté.

Dans l'attente d'une réponse à notre demande, qui concerne l'ensemble des 900 collègues Accompagnant·e.s d'Elèves en Situation de Handicap que compte notre département, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au Service Public d'Éducation pour tou-te-s.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur académique, l'assurance de notre attachement à un service public d'éducation pour tout.e.s.

Pour le secrétariat départemental, Renaud BOUSQUET